

ASSEMBLÉE NATIONALE2 septembre 2006

ÉNERGIE - (n° 3201)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 88536

présenté par
M. Lenoir, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 3

Dans l'alinéa 12 de cet article, après le mot :

« adresse »,

insérer les mots :

« à ce fournisseur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.